

MESSAGE DU PRESIDENT DE LAUSANNE REGION

ASSEMBLE GENERALE DU 14 SEPTEMBRE 2006

Mesdames et Messieurs,

J'ai le très grand plaisir d'ouvrir notre assemblée d'automne de Lausanne Région à Crissier, membre du secteur Ouest de notre association.

En préambule, au nom du Bureau de coordination, j'adresse un très cordial salut à toutes les personnalités issues des mondes politique, académique, économique, associatif et aux médias vaudois qui nous font l'honneur d'assister à nos débats. Si nombre de personnes et de personnalités me prient d'excuser leur absence, je relève parmi nous la présence du tout nouveau directeur du Développement économique vaudois, M. Jean-Frédéric Berthoud. Lausanne Région et son office de promotion économique se réjouissent de collaborer avec vous.

Avant d'entrer dans le vif des sujets, j'ai le plaisir de passer la parole à M. Michel Tendon, Syndic des Crissirois, aussi connus sous le sobriquet « Les Limaces ». Ce mollusque gastéropode n'est pas des plus prisé par les jardiniers du dimanche, puisqu'il se régale des salades patiemment cultivées et qu'il bave sur celles qu'il a épargnées, qu'il colle mais qu'on glisse dessus. Mais c'est aussi une charmante bestiole qui, avalée toute crue, est un excellent médicament contre les ulcères ... Quant aux Limaces d'ici, les plus célèbres loin à la ronde ravissent nos papilles gustatives, Rochat pour les grands et McDo pour les petits.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Lors de notre assemblée de printemps, vous « aviez eu droit » au bilan de la législature, prolongé de six mois par la grâce de nos Constituants. Expérience faite, peu nombreux sont les élu(e)s à avoir apprécié ce nouveau calendrier politique estival. Mais l'erreur est humaine et nous n'allons pas lancer la pierre d'Unspunnen sur celles et ceux qui ont voulu aménager le calendrier des formations politiques.

Par contre, le silence de ces même formations, du moins celles représentées au Gouvernement vaudois, sur le bénéfice réel vaudois 2005 laisse à craindre qu'elles se sentent plus concernées par la forme que le fond, surtout celui ... financier ! Ravivons donc quelque peu l'histoire récente :

- Lors de notre assemblée de printemps, votre serviteur avait critiqué (et le mot est faible) la façon dont le Conseil d'Etat avait « arrangé » les comptes 2005, en faisant disparaître 150 millions dans des amortissements extraordinaires. A part quelques initiés, comme notre vice-président, la plupart des regards, ceux des grands commis de l'Etat inclus, manifestaient de l'incrédulité devant ce « coup de gueule ». Il aura fallu que le POP annonce son refus des comptes, ainsi que le rapport du Contrôle cantonal des finances qui s'interrogeait sur cette démarche jugée inhabituelle dans son ampleur, pour que les médias communiquent sur cette affaire !

Il n'est pas dans mon intention de « remettre une couche » de critiques sur nos élus cantonaux. Mais il me semble indispensable de répéter haut et fort que les transferts et augmentations des participations de charges imposées par le canton ont affaibli nombre de nos communes, mais aussi et surtout porté un méchant coup aux collaborations intercommunales et régionales. Aujourd'hui, les conséquences financières d'un projet dominant sur toutes autres considérations, au point de lui offrir un enterrement de première classe, avant sa naissance. Les communes représentent le berceau de la démocratie, mais elles sont de plus en plus seules à s'en souvenir. Dès lors, rien d'étonnant à ce qu'elles soient financièrement corvéables à souhait. Quant à nos habitants, pour nombre d'entre eux leur commune est de plus en plus considérée comme un « self-service » où le « y'a qu'à » doit faire office de programme de gestion.

Aujourd'hui, Lausanne Région se prononcera sur l'acceptation ou non d'un partage du déficit de fonctionnement d'une infrastructure, dont la vocation régionale est indiscutable. Je ne vais pas ici compléter l'argumentation présentée dans le préavis y relatif, mais la valeur symbolique de votre vote n'est pas à sous-estimer. En clair, les communes ont-elles encore les moyens financiers de rebondir ou non ? Cette question avait été posée fin des années 90, lorsque l'Etat avait conditionné sa participation à la Fondation de Beaulieu à celle des communes. Notre réponse avait été unanimement favorable.

Dans quelques semaines, les formations politiques de notre beau canton vont à nouveau exposer leurs programmes pour la législature à venir, où la notion de « raser gratis » n'est jamais bien éloignée ! En 2001, Lausanne Région avait demandé aux candidates et candidats au Conseil d'Etat de se prononcer sur le futur M-2. Loin de moi de prétendre que de cette question découle aujourd'hui la réalisation du métro. Mais les positions exprimées, pour la plupart favorables, rendaient, une fois au pouvoir, un avis contraire difficilement acceptable, du moins politiquement.

Fort de cette expérience, nous vous proposerons cet automne un canevas bref mais précis de questions que Lausanne Région pourrait poser à celles et ceux briguant un siège au Conseil d'Etat. Les intentions de nouveaux transferts de charges, et tout particulièrement ceux liés à la nouvelle péréquation financière fédérale, seront dominants. De la volonté de nos élus cantonaux dépendront 150 millions de charges additionnelles ou non pour les communes.

Agglomération

Depuis 2002, les démarches agglomération occupent Lausanne Région pour une part significative du temps de ses responsables et des collaborateurs de l'association, en particulier avec le PALM et avec le projet-pilote Agglomération lausannoise. Les derniers développements du dossier appellent quelques remarques et commentaires :

Sur le plan politique d'abord : les prochaines élections cantonales seront l'occasion, pour les candidats, de se prononcer sur quelques dossiers importants au nombre desquels nous comptons bien inscrire celui de la politique des agglomérations. Là aussi, la campagne électorale à venir nous paraît être une bonne occasion de poser publiquement quelques questions aux candidats et de prendre acte de leurs positions sur ce dossier :

- Quelle importance accordez-vous aux problématiques d'agglomération et au traitement de ce dossier par le canton en collaboration avec la Confédération et les régions concernées ?
- Estimez-vous important de construire une agglomération forte, sur les plans politiques, techniques et financiers ?
- Estimez-vous qu'une telle agglomération devrait être mise au bénéfice de délégations de compétences en provenance des communes comme du canton, assorties d'un véritable pouvoir politique et des moyens financiers nécessaires à l'exercice de ces compétences ?
- Estimez-vous que l'Etat doit allouer des ressources importantes au financement des infrastructures d'agglomération afin de marquer le caractère prioritaire des interventions dans ce domaine ?

Mais l'agglomération, c'est aussi des **opérations engagées, en cours et prévues à court terme**. Au nombre de celles-ci on peut mentionner la prochaine mise en consultation du projet définitif de PALM. Vous avez été informés de la procédure y relative, avec l'organisation de séances d'information de secteurs au cours des prochaines semaines. Ces séances seront suivies d'une phase de consultation formelle des communes concernées par le scénario compact, au cours de laquelle il leur sera demandé de prendre position face au projet de PALM et face aux instruments de ratification qui vous seront proposés (convention, approbation du PALM, etc.).

Une fois ces travaux achevés, le PALM sera finalisé, signé, puis transmis à la Confédération pour validation. S'ouvrira alors la phase de mise en œuvre. S'il a été décidé de renoncer au processus constitutif initialement prévu, compte tenu des résultats mitigés de la consultation lancée sur ce point, cela ne signifie en aucun cas que les travaux de mise en œuvre ne concerneront pas les communes. En effet, la mise en œuvre du PALM demandera les travaux suivants :

- Gestion globale du projet par le Canton, mais avec participation active de représentants communaux au sein des instances de direction du projet (COPIL).

- Engagement des communes dans le cadre des schémas directeurs sectoriels : planification et études, mise en œuvre.
- Adaptation des réglementations communales pour les mettre en conformité avec les principes et objectifs du PALM et des schémas directeurs : densification, renforcement des transports publics, etc.
- Participation des communes aux réflexions d'agglomération pouvant déboucher, à terme, sur une agglomération structurée.

Comme vous le voyez, l'abandon du processus constitutif initialement envisagé ne signifie pas que les communes pourront se reposer sur le canton ou qu'elles pourront ne rien changer à leur mode de faire. La démarche d'agglomération est une approche basée sur le partenariat et la collaboration dans laquelle la part des communes devra être pleinement assumée.

Mais comment font les autres ?

Vous le voyez, l'agglomération est une démarche qui demande de construire et d'élaborer des instruments nouveaux tout en les mettant en œuvre immédiatement. La réalisation n'est pas séparée de la réflexion. Cela implique une certaine dose d'expérimentation et de tâtonnements, voire d'erreurs. Nous recherchons des solutions, originales ou inspirées d'expériences réalisées ailleurs.

Mais ne nous y trompons pas : la recette miracle n'existe pas et toutes les agglomérations de Suisse en sont au même point : les échanges d'expériences entre nous permettent de partager nos idées mais nous montrent aussi que nos problèmes sont ceux que rencontrent les autres, avec la même difficulté à trouver des solutions applicables. S'il est difficile, pour nous, sur la base d'un contenu et de priorités, de définir les structures politiques nécessaires, il est tout autant malaisé, pour les agglomérations au bénéfice d'une loi, de lui donner un contenu et des priorités.

Ces problèmes sont encore plus difficiles à résoudre dans le cas d'agglomérations intercantionales voire internationales. A une autre échelle, les problèmes se posent à l'identique, entre cantons cette fois, quand on parle non plus d'agglomérations mais de métropoles à l'échelle suisse ou européenne.

En conclusion, si la région lausannoise ne peut pas encore se targuer d'avoir trouvé LA solution, elle peut toutefois faire valoir une ampleur des collaborations que bien d'autres régions ne connaissent pas et nous envie. Elle est aussi appréciée pour son implication dans les processus de réflexion et de participation mis en place au niveau fédéral.

Ces quelques mots nous amènent à insister sur l'importance qu'il y a, pour nous, à maintenir l'effort, à poursuivre les réflexions engagées, malgré les difficultés, et à continuer à partager nos réflexions avec nos partenaires. Cela sera possible dans le cadre des priorités régionales mais ne pourra se concrétiser qu'avec votre soutien et votre participation active.

Pour clore ce « monologue », j'ai la tâche de vous informer qu'un nouveau défi, dont la solution ne saurait attendre, attend votre Bureau de coordination. Notre secrétaire général, M. Denis Décosterd, a décidé de mettre un terme à son statut d'indépendant, pour privilégier celui de collaborateur « haut-de-gamme », non plus de notre association, mais d'une de nos communes membre.

Le 1^{er} mars prochain, Denis deviendra le nouveau Chef du service des études générales de la Ville de Lausanne. Pour notre malheur mais pour son plus grand bonheur, il a décidé de finir l'année 2006 quelque part sur notre planète terre, qu'il tient à visiter en pleine santé. Cette précaution n'est pas inutile, si l'on suit de près l'évolution des finances de l'AVS, COSA inclus ou pas ! C'est donc une transition de 20 ans d'indépendance pour 20 autres années, selon la planification de l'âge de la retraite de M. Couchepin, qui attend M. Décosterd.

Je ne vais donc pas faire ici l'homélie d'un bien portant, Denis restant sur le « pont » du PALM, comme technicien, et membre lausannois de notre groupe de suivi de promotion économique. Par contre, je tiens à exprimer mon profond regret de perdre un bras droit de sa qualité. En effet, travailler avec une personne critiquée à gauche pour ses positions de défenseur de la droite, et à droite pour sa foi dans le socialisme, font que je n'ai jamais eu à le prendre en défaut de tentative d'influencer mon jugement, du moins de manière partisane. Merci Denis pour cette haute qualité mise dans nos bientôt neuf années d'intense collaboration.

Nous tournerons donc fin novembre une page importante de l'histoire de notre association, que M. Décosterd avait aidé à se constituer fin des années huitante, avant de nous mettre à disposition une part conséquente de son temps et de son énergie depuis 1997. Les différentes casquettes qu'il a portées ces dernières années l'ont été au titre de patron de son Bureau Critère économie. A titre personnel, et je sais que vous êtes nombreux à penser comme moi, j'ai toujours apprécié de travailler avec des personnes dont l'activité professionnelle n'est pas « mono culturelle ». La créativité qui en découle dérange parfois, mais elle fait avancer les idées.

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim